



Devenir membre de l'Association

Devenir membre de l'Association DES UNES AUX AUTRES, c'est quoi ?

- C'est partager ses valeurs, ses objectifs (statuts) et ses projets.
- C'est s'acquitter de la cotisation annuelle de 10 euros (bulletin d'adhésion à remplir et à adresser à l'association).
- C'est participer (ou non) en fonction de sa disponibilité, de ses compétences et de ses envies aux activités organisées durant l'année telles que : la réflexion et la rédaction de nouveaux projets, la recherche de partenariats et de financements, la participation à des manifestations ou à des ventes pour promouvoir et soutenir l'association et ses projets.
- C'est soutenir (ou non) financièrement les projets mis en œuvre sous forme de don durable ou ponctuel.
- C'est être convié à participer à l'Assemblée Générale Annuelle de l'Association, prendre part aux votes de l'Assemblée et être éligible au Conseil d'Administration.

Extrait des statuts de l'Association :

Article 1 : Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : Des Unes Aux Autres.

Article 2 : Cette **Association de Solidarité Internationale** a pour but : de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des femmes et des jeunes filles en situation de vulnérabilité, par la promotion et le soutien d'actions de développement. Les objectifs sont de favoriser l'accès à l'autonomie des bénéficiaires dans le respect des cultures locales et la pérennité des projets.

L'Association « Des Unes Aux Autres » fonctionne en toute neutralité indépendamment de tout pouvoir religieux ou politique.

Article 5 : les moyens d'action :

Les moyens d'action de l'Association sont notamment : les publications, les réunions de travail, l'organisation de manifestations et toute initiative pouvant aider à la réalisation de l'objet de l'association. La vente permanente ou occasionnelle de tout produits ou services entrant dans le cadre son objet ou susceptible de contribuer à sa réalisation.

En partenariat avec les acteurs locaux : la conception et la gestion de projets de développement en faveur des femmes et des jeunes filles telles que les activités génératrices de revenus. Le soutien et la valorisation de projets par la promotion du micro crédit. La promotion et la valorisation d'échanges culturels. La promotion et la participation à des actions en faveur des populations défavorisées.

Les domaines d'activité sont l'éducation et la formation, la vie quotidienne, la santé, la vie économique et culturelle.

L'intégralité des statuts est disponible sur demande

DES UNES AUX AUTRES
Association de Solidarité Internationale

Siège : 17 rue du pot gris 44690 Château-Thébaud
Mail : desunesauxautres@gmail.com
Tel : 06 80 01 69 20